

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « B »

Annonce n° 2282

38 - Isère

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Modifications et mutations diverses

851 428 631 RCS Grenoble.

SCI CANA.

Forme : Société Civile Immobilière.

Activité : L'acquisition, la gestion, la propriété, la mise en valeur et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement et la vente (exceptionnelle), de tous biens ou droits immobiliers (pleine propriété, nue-propriété, usufruit) à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, sociétés civiles, sociétés civiles de placements immobiliers, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, consentir toutes hypothèques à tous organismes en vue de garantir les prêts souscrits, a prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles et financières, mobilières, cotées ou non cotées. a propriété et la gestion ainsi que l'acquisition et la vente sans pour autant porter atteinte au caractère civil de la société, d'un portefeuille de valeurs mobilières, parts de SCPI, droits sociaux, contrats de capitalisation ou autres titres détenus en pleine propriété, nue-propriété, usufruit, quasi-usufruit, par voie d'achats, d'échanges, d'apports, de souscriptions, donations, et en règle générale toutes activités entrant dans le champ d'activité d'une société de portefeuille. Le tout à l'effet de permettre la transmission de ce patrimoine à son actif pour qu'elle en devienne, au moins à terme, pleine propriétaire, constituant ainsi une alternative à l'indivision, en organisant les pouvoirs et en garantissant la stabilité des relations entre ses associés quant à ce patrimoine. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société..

Commentaires : Modification de l'activité..